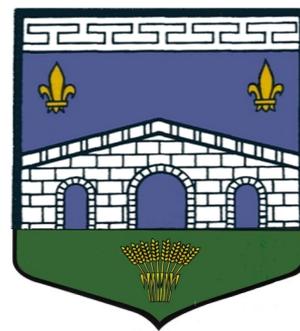




# LE BULLETIN MUNICIPAL



**COMMUNE DE  
PONTFAVERGER-  
MORONVILLIERS**

## Conseil Municipal du 15 octobre 2019 :

- Devenir de la salle de technologie du collège
- Rapport activités GR
- Litige CEA
- Recensement 2020
- Rapport CLECT 2019
- Achat de terrains
- Agents recenseurs
- Analyse eau
- Assistante sociale
- 11 novembre 2019
- Saint Nicolas
- Concours Noël CCAS
- Sapin de Noël

## Vie Locale

- Baby-Broc
- Réunion La Belle Voie
- Soirée jeux
- Matchs foot seniors
- Téléthon GR
- Bal Halloween SLP
- Marché de Noël des Fées et des Pirates

Chers concitoyens,

Après 55 ans de recherche et d'expérimentation sur la mise à feu de la bombe nucléaire sur le site de Moronvilliers, le Commissariat à l'Energie Atomique a fermé ses portes en 2013.

Ce site classé secret défense était un des pivots de la dissuasion nucléaire Française. Environ 250 emplois ont brutalement disparu, mais la dépollution reste une problématique.

Si aujourd'hui nous pouvons être rassurés sur l'air que nous respirons et l'eau que nous consommons, nous ne pouvons laisser, dans un avenir lointain, cela aux générations futures. Le principe de précaution nous oblige à mettre en face les responsabilités de l'exploitant. Depuis des années, il refuse de répondre à nos questions. Ce manque de transparence n'est pas pour nous rassurer.

Grâce à mes diverses réunions et rencontres, Corinne Lepage, ancienne Ministre de l'environnement, avocate de grande renommée nous a proposé ses services.

Dans ce bulletin, vous pourrez lire la délibération qui a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal dont je remercie vivement l'engagement pour la vérité.

Le Maire, Damien Girard

## **Devenir de la salle de technologie du collège**

Le Maire rappelle les précédentes délibérations concernant le devenir de la salle de technologie du collège actuel. Après avoir évoqué la possibilité d'y implanter une maison des services, la bibliothèque municipale puis la caserne des pompiers de Pontfaverger-M., et afin de ne pas bloquer ou retarder le déménagement de l'école élémentaire dans le collège actuel, le Maire propose de transférer cette salle au Grand Reims en même temps que le reste du bâtiment à usage scolaire.

Le Grand Reims sera seul décisionnaire de la destination future de ce bâtiment.

Le Maire propose que :

- La commune conserve les bâtiments administratifs ainsi que les 3 logements (sous-sol, rez-de-chaussée et étage), en compensation du prêt contracté par la commune pour l'achat du terrain du futur collège (coût total du prêt capital + intérêts : 465 000 €).

- La commune transfère au Grand Reims l'ensemble des bâtiments à usage scolaire afin d'y transférer l'école élémentaire.

Le Maire propose de confirmer au Grand Reims son accord pour la mise en location des locaux administratifs afin d'y accueillir le pôle territorial des Rives de la Suippe.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le transfert de la salle de technologie du collège actuel à la Communauté Urbaine et que le Grand Reims décide du devenir de cette salle.

Cette délibération annule et remplace les délibérations n°12/2019 du 26/02/2019 et n°28/2019 du 27/06/2019.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 12 pour.

## **Rapport d'activités Grand Reims 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2018 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 11 pour, 1 abstention.

## **Présents au Conseil Municipal :**

- BESSON Dominique
- BUAT Frédérique
- BRAU François-Xavier
- CERCEAU Sophie
- CLAUDE Ludovic
- GAPE Amélie
- GIRARD Damien
- GIRARD Denis
- LECLERC Manuel
- SEVERS Olivier

## Absents excusés

- AUFFRAY Nathalie
- DEFFERRARD Marcel
- DELAVACQUERIE Nathalie (pouvoir transmis)
- FORTIER Éric

- LETINOIS Fanny
- LUBIATO Mikaël
- SIMONNET Marina (pouvoir transmis)

## Litige CEA - Assistance juridique

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de lancer une action à l'encontre du CEA de Moronvilliers, afin d'obtenir communication sur la qualité de l'eau et la pollution radioactive liée à son activité passée.

Si cette demande de communication de pièces n'aboutit pas, la commune pourra envisager un référé constat dans le seul but de connaître la nature et l'importance de la pollution radioactive et la qualité de l'eau. Le Maire expose que le cabinet d'avocat HUGLO LEPAGE propose de nous assister dans ces démarches, au prix forfaitaire de 1 000 € pour la demande de communication de pièces et de 1 500 € pour le référé constat.

Le Maire précise que, après renseignements pris auprès de notre assureur, les conditions générales de notre contrat d'assurance excluent de notre garantie « les litiges liés au risque atomique provenant d'armes, de matériels ou d'installations nucléaires ». Les frais liés à cette procédure seraient donc intégralement à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide d'engager les démarches nécessaires à l'encontre du CEA de Moronvilliers afin d'obtenir communication sur la qualité de l'eau et la pollution radioactive du site et décide de confier la défense de ses intérêts à Maître Corinne LEPAGE. Le Maire est mandaté à ester en justice afin de défendre les intérêts de la Commune.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 12 pour.

## Recensement 2020

Le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2020.

Le Conseil Municipal décide la création de trois emplois d'agent recenseur, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 16 février 2020 et de fixer comme suit la rémunération de ces agents :

- 0,75 € par feuille de logement
- 1,55 € par bulletin individuel
- 30 € pour chaque séance de formation.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 12 pour.

## Rapport de la CLECT du 10.09.19 (fixant le montant d'attribution de compensation du Grand Reims aux communes membres)

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation et considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019 et d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2019.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 11 pour, 1 abstention.

## Achat d'un terrain - Mme WTOREK

Le Maire propose que la commune achète 3 terrains, appartenant à Mme WTOREK Aline née KESIK, cadastrés : AC 364 d'une superficie de 271 m<sup>2</sup>, AC 366 d'une superficie de 675 m<sup>2</sup> (emplacement réservé), C 61 d'une superficie de 487 m<sup>2</sup>. Il propose un prix d'achat de 20 €/m<sup>2</sup> pour les terrains en zone constructible, en vue de la construction d'un terrain sportif, et de 1 €/m<sup>2</sup> pour le terrain en zone naturelle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte l'achat des parcelles AC 364 et 366 au prix de 20 €/m<sup>2</sup> et l'achat de la parcelle C 61 au prix de 1 €/m<sup>2</sup>.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 12 pour.



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020**

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

### LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

**Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.**

## Recensement obligatoire

**Vous allez recevoir la visite à partir du 15/01/20 jusqu'au 15/02/20 d'un de nos 3 agents recenseurs muni d'une carte officielle merci de lui réserver le meilleur accueil.**

**L'objectif du recensement est le recueil des caractéristiques de la population : sexe, âge, profession, taille et type de logement, ... Les données confidentielles seront transmises à l'INSEE.**



Karen COUSINAT

Lyla DELATOUR

René PETIT-  
PRETRE



### Analyses d'Eau du 11 octobre 2019

L'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur. Les résultats d'analyses sont consultables en Mairie.  
L'eau est propre à la consommation.

L'assistante sociale



### Permanences de l'assistante sociale

Tous les mardis de 10h à 11h, l'assistante sociale de la circonscription vous accueille gratuitement à la mairie (absences exceptionnelles les 12 et 19 novembre 2019).

### Commémoration du 11 novembre avec la chorale des élèves de l'école élémentaire

Vous êtes attendus nombreux à la cérémonie du

**Lundi 11 novembre 2019**

- départ du défilé à 11h30
- Dépôt de gerbe
- Allocutions, sonneries
- Marseillaise par les élèves
- Retour du cortège place de la mairie
- Distribution de brioches aux enfants
- Vin d'honneur



## Samedi 7 Décembre 2019



# PONTFAVERGER

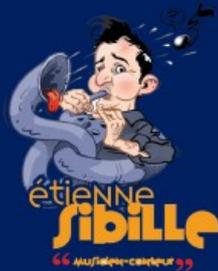
fête

## La Saint Nicolas

Rendez-vous à 14h30 sur la place de la mairie pour accueillir Saint Nicolas

Défilé dans les rues avec distribution de friandises

Spectacle et chocolat chaud offerts à la salle des fêtes



Animations proposées par SLP et le CCAS



### Concours de décorations de Noël organisé par le CCAS

Le CCAS vous propose son 2<sup>ème</sup> concours de décorations de Noël extérieures.

Poster sur le messenger du facebook Pontfaverger-Moronvilliers ou sur son bandeau bleu « contactez » une photo de votre décoration de Noël extérieure en indiquant votre adresse. Les 3 photos ayant récoltées le plus de « j'aime » seront récompensées.



Pontfaverger-Moronvilliers  
Communauté

Contactez

- 1<sup>er</sup> prix : un colis repas de fête duo
- 2<sup>ème</sup> prix : un colis repas de fête solo
- 3<sup>ème</sup> prix : 1 Boîte de chocolats Léonidas

Date butoir des candidatures et des résultats le 20/12/19 à 18h.



### 5<sup>ème</sup> Baby-Broc

Organisé par « L'Aventure des Fées & Pirates »  
A la Salle des Fêtes de PONTFAVERGER

**Le Dimanche 10 novembre 2019**

De 8h30 à 17h30 (entrée gratuite)

Jouets, articles de puériculture et vêtements

**Buvette et restauration sur place**

**Renseignements par téléphone**

Mme Lefèvre Aurélie 06.11.50.03.12



VIE

LOCALE

### Réunion Association « La Belle Voie »

Information et soutien à l'ouverture d'une voie verte sur l'ancienne ligne de chemin de fer de Bazancourt à Dontrien

**A la salle des fêtes de PONTFAVERGER  
Le VENDREDI 22 NOVEMBRE à 20 HEURES 30.**

Nous devons être le plus nombreux possible à être sensibilisés à la nécessité de l'ouverture de cette voie verte. Warmeriville a déjà engagé des travaux, décidons les autres communes à suivre. Nous avons créé notre association pour renforcer ce projet, la cotisation annuelle est d'un montant de 4 € par personne, ou par foyer. Vous pourrez adhérer à la fin de la réunion ou par correspondance pour l'année 2020 en envoyant un chèque de 4 € libellé à l'Association la Belle Voie à

**Association - La Belle Voie - Le Moulin -  
15 bis rue de la Suippe 51110 Heutrégiville.**  
Renseignements : labellevoie51@gmail.com

### Sapin de Noël

Nous sommes à la recherche d'un grand sapin de Noël pour illuminer le centre du village, merci de contacter la Mairie pour tous renseignements.



### Soirée jeux de société

Samedi 16 novembre et 07 décembre de 19h à 23h Salle Souverville.



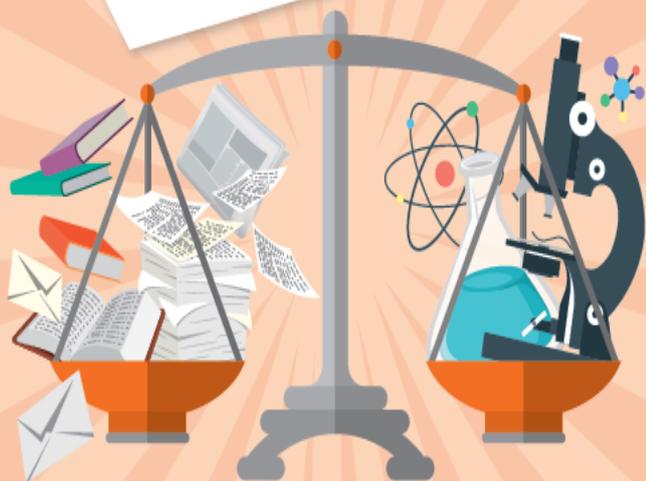
### Matchs seniors de foot



03/11/2019 14H30	PONTFAVERGER - ESPERANCE REMOISE
17/11/2019 14H30	PONTFAVERGER - NEUVILLETTE JAMIN
24/11/2019 14h30	SEPT SAULX - PONTFAVERGER
01/12/2019 14h30	PONTFAVERGER - ST BRICE COURCELLES

TÉLÉTHON

LE GRAND REIMS SE MOBILISE

DONNEZ DU POIDS À LA RECHERCHE  
COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES PAPIERS  
DU 2 AU 8 DÉCEMBRE 2019

Journaux, magazines, catalogues, annuaires, lettres, livres et papiers  
à déposer dans la borne bleue de votre déchetterie.  
Grace au recyclage, ils seront transformés en don.

### La valorisation du papier

Il faut savoir que chaque fois que vous déposez tous les papiers (journaux et magazines, prospectus publicitaires, catalogues, enveloppes et papier blanc, livres, cahiers) dans un bac de tri prévu à cet effet, ces papiers sont dirigés vers deux centres implantés dans la Marne (l'un à Reims, l'autre à La Veuve). Après un nouveau tri selon sa nature, ce papier est revendu à la papeterie Norske Skog, à Golbey (Vosges), où il est recyclé et transformé en papier journal.

En 2018, 7579 tonnes de papier ont ainsi été valorisées grâce au geste de tri des habitants du Grand Reims soit 25,7 kg par an et par habitant.

### Le soutien au Téléthon

L'action menée par le Grand Reims au bénéfice du Téléthon ne modifie en rien les modes et procédures habituels de collecte que vous connaissez. Simplement, du 2 au 8 décembre 2019 (mais également au cours de la semaine précédente, c'est-à-dire du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, pour les communes disposant d'une collecte sélective toutes les deux semaines), les papiers ainsi collectés et valorisés donneront lieu à un versement de 15 € par tonne au bénéfice de l'AFM.

En 2018, 3 266 € ont été versés à l'association.

### Comment participer ?

C'est très simple ! Comme d'habitude, il suffit de déposer vos papiers dans les bacs prévus à cet effet, ou dans les déchetteries de Reims, Tinquieux, Saint-Brice-Courcelles et Sillery, équipées pour le tri des papiers.

## Grand bal d'Halloween

Soirée Privée

Le 2 Novembre 2019 à partir de 20h

A la salle des fêtes de Pontfaverger  
Soirée dansante privée organisée par S.L.P.

Entrée : 10€ + Une consommation offerte.

Petite restauration sur place (Sandwichs).

Déguisement souhaité + Récompense pour le plus beau !

Réservation

06.59.71.47.19. @H

sports.et.loisirs@hotmail.com

Réservations toujours  
possibles + restauration par



## Lundi 23 Décembre 2019

L'Association l'Aventure des Fées et Pirates  
organise

le 1<sup>er</sup> MARCHÉ DE NOËL Artisanal et Gourmand

A la salle des Fêtes de Pontfaverger (51)

De 9H00 à 17H00

Au programme :

- + Photos avec le Père Noël et la Mère Noël de 10h à 13h
- + Tombola
- + Ateliers pour les enfants
- + Maquillage et tatouages éphémères
- + Conteuse d'histoire
- + Idées cadeaux, créateurs
- + Bijoux, vêtements, bougies
- + Miel, Champagne, saucissons ...

Sur place :

- + Vin chaud
- + Gaufres
- + Barbe à papa ...
- + Buvette et restauration



**Entrée gratuite, venez nombreux !**

Boîte aux lettres du Père Noël pour accueillir le courrier des



enfants

